

SECTION 1. IDENTIFICATION

Identification du produit 'Rigid Grout B'

Autres moyens d'identification 'Rigid Grout'

Un composant d'un coulis de polyuréthane à deux composants utilisé pour

stabiliser les sols contenant de l'eau et remplir les vides ouverts.

Restrictions d'utilisation Usage professionnel seulement

Identifiant du fournisseur Multiuréthanes Ltée.

5245 rue Creekbank, Mississauga, ON L4W 1N3 (Canada)

Numéro de téléphone d'urgence 1-800-663-6633

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification Ce matériau est considéré comme dangereux selon la norme de

communication des dangers de l'OSHA (29 CFR 1910.1200).

Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4 Corrosion/Irritation cutanée - Catégorie 2

Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux - Catégorie 2A

Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1 Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) (Irritation des

voies respiratoires) - Catégorie 3

Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée) (système

respiratoire) - Catégorie 2

Éléments d'étiquetage <u>Pictogrammes</u>





Mot d'avertissement DANGER

Mentions de danger

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation grave des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Peut provoguer des dommages aux organes par exposition prolongée ou

répétée (système respiratoire).

Conseils de prudence

Prévention

Obtenir des instructions spéciales avant utilisation.



Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Porter un équipement de protection approprié.

Éviter de respirer les fumées/brouillards/vapeurs.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Réponse

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation ou une éruption cutanée apparaît, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présentes et faciles à enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

EN CAS D'INHALATION : Si la respiration est difficile, transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin.

Stockage

Garder le conteneur bien fermé et scellé jusqu'à utilisation. Conserver dans le conteneur d'origine à l'abri des températures élevées. Tenir à l'écart des incompatibles.

Disposition

Éliminer le matériau conformément à toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales et locales applicables. Les réglementations peuvent varier selon les régions. La caractérisation des déchets et le respect des lois applicables sont la seule responsabilité du générateur de déchets.

Autres dangers

Aucun connu

SECTION 3. COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES INGRÉDIENTS

Mélange

Nom chimique	Numéro de	Concentration	Noms communs	<u>Autres</u>
	CAS		/ synonymes	identificateurs
Acide isocyanique ester de polyméthylène- polyphénylène	9016-87-9	80 - 100%	Non disponible	Non disponible
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	101-68-8	30 - 60%	Non disponible	Non disponible

Notes

Le pourcentage exact (concentration) dans la composition a été retenu comme un secret commercial conformément à l'amendement HPR en avril 2018 (Canada) et au paragraphe (i) de §1910.1200. Il n'y a pas d'ingrédients supplémentaires présents qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations applicables, sont classés et nécessitent donc d'être signalés dans cette section.

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Inhalation

Amener la victime à l'air frais et la garder au repos pour respirer confortablement. Si la présence de fumées est encore suspectée, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou en



cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène par du personnel formé. Il peut être dangereux pour la personne fournissant de l'aide de pratiquer la respiration bouche-à-bouche. Consulter un médecin. Si nécessaire, appeler un centre antipoison ou un médecin. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que col, cravate, ceinture ou bandeau. Les symptômes peuvent être retardés en cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie. La personne exposée peut avoir besoin d'une surveillance médicale pendant 48 heures. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire.

Contact avec la peau

Laver abondamment avec de l'eau et du savon. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin. En cas de plaintes ou de symptômes, éviter toute exposition supplémentaire. Laver les vêtements avant réutilisation. Nettoyer soigneusement les chaussures avant réutilisation.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant occasionnellement les paupières supérieures et inférieures. Vérifier et enlever les lentilles de contact, le cas échéant. Continuer à rincer pendant au moins 20 minutes. Consulter un médecin.

Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. Retirer les prothèses dentaires, le cas échéant. Amener la victime à l'air frais et la garder au repos pour respirer confortablement. Si le matériau a été avalé et que la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne exposée se sent mal, car le vomissement peut être dangereux. Ne pas provoquer le vomissement sauf si le personnel médical le recommande. Si des vomissements se produisent, maintenir la tête basse pour éviter que le vomi ne pénètre dans les poumons. Consulter un médecin. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente. Si elle est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et consulter un médecin immédiatement. Maintenir les voies respiratoires ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que col. cravate. ceinture ou bandeau.

Principaux symptômes et effets (aigus ou retardés)

Provoque des dommages graves aux yeux. Les symptômes indésirables peuvent inclure douleur, irritation, larmoiement et rougeur. Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante, difficultés respiratoires et asthme. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation et rougeur.

Prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Les symptômes peuvent être retardés en cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie. La personne exposée peut avoir besoin d'une surveillance médicale pendant 48 heures. Traiter symptomatiquement. En cas d'exposition ou de préoccupation, consulter un médecin. Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Si la présence de fumées est encore suspectée, le secouriste doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne fournissant de l'aide de pratiquer la respiration bouche-à-bouche. Laver soigneusement les vêtements contaminés avec de l'eau avant de les retirer ou porter des gants.



SECTION 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des produits chimiques secs ou du CO₂. Pulvérisation d'eau pour les

grands incendies.

Moyens d'extinction inappropriés

Aucun connu

Dangers spécifiques du produit Aucun danger spécifique d'incendie ou d'explosion. Les produits de

décomposition peuvent inclure les matériaux suivants : dioxyde de carbone,

monoxyde de carbone et oxydes d'azote.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers En cas d'incendie, isoler rapidement la zone en éloignant toutes les personnes de l'incident. Aucune action ne doit être entreprise impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Les pompiers doivent porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome

(ARA) avec un masque complet en mode à pression positive.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence Aucune action ne doit être entreprise en impliquant un risque personnel ou sans formation appropriée. Évacuer les zones environnantes. Éloigner les personnes inutiles et non protégées de la zone de déversement. Ne pas toucher ou marcher dans le matériau renversé. Éviter de respirer les fumées/brouillards/vapeurs. Assurer une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Utiliser un équipement de protection individuelle approprié.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Aborder la fuite par le vent. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une station de traitement des effluents et procéder comme suit. Contenir et collecter le déversement avec un matériau absorbant non combustible (par exemple, sable, terre, vermiculite ou terre de diatomées) et placer dans un conteneur pour l'élimination selon les réglementations locales. Éliminer par un prestataire de services d'élimination des déchets agréé. Le matériau absorbant contaminé peut présenter le même danger que le produit renversé.

Procédures de notification Non disponible

Précautions environnementales

Éviter la dispersion du matériau répandu, les écoulements et le contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Informer les autorités compétentes si le produit a causé une pollution de l'environnement (égouts, voies navigables, sol ou air).

SECTION 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Porter un équipement de protection individuelle approprié (se référer à la section 8). Les personnes ayant des antécédents de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies ou de maladies respiratoires chroniques ou récurrentes ne doivent pas être employées dans un processus utilisant ce produit. Éviter l'exposition - obtenir des instructions



spéciales avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou les brouillards. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Porter un respirateur approprié lorsque la ventilation est insuffisante. Conserver dans le conteneur d'origine ou un autre approuvé fabriqué à partir d'un matériau compatible et bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le conteneur. Une bonne tenue des lieux est nécessaire lors du stockage, du transfert, de la manipulation et de l'utilisation de ce matériau. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Toujours se laver les mains immédiatement après avoir manipulé ce produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage (y compris les incompatibilités) Conserver conformément aux réglementations locales. Conserver dans le conteneur d'origine, à l'abri de la lumière directe du soleil, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des matériaux incompatibles (eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium) et des aliments et boissons. Conserver sous clé. Garder le conteneur bien fermé et scellé jusqu'à utilisation. Les conteneurs ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un confinement approprié pour éviter la contamination de l'environnement.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle – Limites d'exposition professionnelle

Nom chimique	<u>Type</u>	Valeurs limites d'exposition	<u>Source</u>
Acide isocyanique ester de	OEL	0,07 mg/m ³ 8 heures	AB (CA, 06/2018)
polyméthylène-polyphénylène		0,005 ppm 8 heures	
Acide isocyanique ester de	TWA	0,005 ppm 8 heures	CB (CA, 07/2018); ON (CA,
polyméthylène-polyphénylène			01/2018)
Acide isocyanique ester de	CEIL	0,01 ppm	CB (CA, 07/2018)
polyméthylène-polyphénylène			
Acide isocyanique ester de	CEIL	0,02 ppm	ON (CA, 01/2018)
polyméthylène-polyphénylène			
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	OEL	0,005 ppm 8 heures	AB (CA, 06/2018)
		0,05 mg/m ³ 8 heures	
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	TWA	0,005 ppm 8 heures	ACGIH TLV (É-U, 03/2018);
			CB (CA, 07/2018); ON (CA,
			01/2018); SK (CA, 07/2013)
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	TWA	0,05 mg/m ³ 10 heures	NIOSH REL (É-U, 10/2016)
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	CEIL	0,2 mg/m ³ 10 minutes	NIOSH REL (É-U, 10/2016)
		0,02 ppm 10 minutes	
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	CEIL	0,2 mg/m³; 0,02 ppm	OSHA PEL (É-U, 05/2018)
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	CEIL	0,01 ppm	CB (CA, 07/2018)
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	TWAEV	0,005 ppm 8 heures	QC (CA, 01/2014)
		0,05 mg/m ³ 10 heures	,
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	STEL	0,015 ppm 15 minutes	SK (CA, 07/2013)

Contrôles d'ingénierie appropriés

Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Utiliser des enceintes de processus, une ventilation locale par aspiration ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en dessous des limites recommandées ou légales. Les émissions des équipements de ventilation ou des processus de travail



doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux éclaboussures de liquide, brouillards, gaz ou poussières. Si le contact est possible, la protection suivante doit être portée à moins que l'évaluation indique un degré de protection plus élevé : des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.

Protection de la peau

Si une évaluation des risques indique que cela est nécessaire, des gants imperméables résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée doivent toujours être portés lors de la manipulation de produits chimiques. En tenant compte des paramètres spécifiés par le fabricant des gants, vérifier que les gants conservent leurs propriétés protectrices pendant l'utilisation. Il convient de noter que le temps de percée de tout matériau de gant peut différer d'un fabricant à l'autre. Dans le cas de mélanges composés de plusieurs substances, le temps de protection des gants ne peut pas être estimé avec précision. L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être choisi en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus et approuvé par un spécialiste avant de manipuler ce produit. Des chaussures appropriées et des mesures de protection supplémentaires de la peau doivent être choisies en fonction de la tâche à accomplir et des risques encourus et approuvées par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

En fonction du danger et du potentiel d'exposition, choisir un respirateur qui répond à la norme ou à la certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés conformément à un programme de protection respiratoire pour garantir un ajustement correct, une formation et d'autres utilisations essentielles.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'utiliser les toilettes et à la fin de la période de travail. Des techniques appropriées doivent être utilisées pour enlever les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que des stations de lavage oculaire et des douches de sécurité sont à proximité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence Liquide brun

Odeur Légèrement moisi

Seuil olfactif 0,4 ppm

pH Non applicable

Point de fusion et point de congélation

Point de fusion : 0°C (32°F)



Point initial d'ébullition initial et

domaine d'ébullition

208°C (406,4°F)

Point d'éclair 198,89°C (390°F) (méthode à coupe fermée)

Taux d'évaporation (BuAe = 1) Non disponible

Inflammabilité (solides et gaz) Non applicable

Limites supérieures et inférieures

d'inflammabilité ou d'explosivité

Non disponible

Tension de vapeur <0,00013 kPa (<0,0001 mm Hg) [température ambiante]

Densité de vapeur (air = 1) Non disponible

Densité relative (eau = 1) 1,24

Solubilité dans l'eau Insoluble. Réagit avec l'eau.

Solubilité dans d'autres liquides Non disponible

Coefficient de partage, n-octanol / eau (logKow) Non disponible

Température d'auto-inflammation Non disponible

Température de décomposition Non disponible

Viscosité Dynamique (température ambiante) : 175 à 270 mPa·s (175 à 270 cP)

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune donnée de test spécifique liée à la réactivité n'est disponible pour

ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Stable dans des conditions recommandées de manipulation et de stockage

(se référer à la section 7).

Risque de réactions dangereuses La polymérisation peut se produire au contact de l'humidité, d'autres

matériaux contenant des isocyanates ou à des températures supérieures à

177°C (350°F).

Conditions à éviter Éviter des températures élevées.

Matériaux incompatibles Eau, amines, bases fortes, alcools, alliages de cuivre, aluminium.

Produits de décomposition

dangereux

ar chaleur et feu : monoxyde de carbone, oxydes d'azote, cyanure d'hydrogène, dioxyde de carbone, fumée noire dense, isocyanate, acide

isocyanique et autres composés indéterminés.



SECTION 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Données toxicologiques

Nom chimique	CL50 (4 heures)	<u>DL50</u>
Acide isocyanique ester de	Inhalation vapeur, rat: 490 mg/m ³	Dermique (lapin) : >9400 mg/kg
polyméthylène-polyphénylène		Oral (rat) : 49 g/kg
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	Non disponible	Oral (rat): 9200 mg/kg

Sensibilisation respiratoires ou

cutanée

Non disponible

Corrosion / Irritation cutanée

Non disponible

Lésions oculaires graves /

Irritation oculaire

Non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition

unique)

44'-Diisocyanate de diphénylméthane - Catégorie 3 – Irritation des voies

respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (expositions

répétées)

44'-Diisocyanate de diphénylméthane - Catégorie 2 - Système respiratoire

Toxicité pour la reproduction

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Danger d'aspiration

Non disponible

Information sur les voies d'exposition probables

Inhalation Oui

Contact avec la peau

Oui

Contact avec les yeux

Oui

Ingestion

Oui

Signes et symptômes d'exposition

Inhalation

Nocif par inhalation. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation des voies respiratoires, toux, respiration sifflante, difficultés

respiratoires et asthme.

Contact avec la peau

Provogue une irritation cutanée. Peut provoguer une réaction allergique. Les symptômes indésirables peuvent inclure irritation et rougeur.

Contact avec les yeux

Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes indésirables

peuvent inclure douleur, irritation, larmoiement et rougeur.



Ingestion

Aucun effet significatif ou danger critique connu.

Effets chroniques potentiels sur la

santé

Une exposition prolongée ou répétée peut endommager les organes. Une réaction allergique sévère peut se produire chez les personnes sensibilisées

lors de l'exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité

Des tumeurs pulmonaires ont été observées chez des animaux de laboratoire exposés à des aérosols respirables de MDI/polyMDI (6 mg/m³) pendant toute leur vie. Les tumeurs sont survenues parallèlement à une irritation des voies respiratoires et des lésions pulmonaires. Les directives d'exposition actuelles devraient protéger contre ces effets rapportés pour le

Nom chimique	IARC	<u>ACGIH</u>	<u>OSHA</u>
Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène	3	-	-
44'-Diisocyanate de diphénylméthane	3	-	-

SECTION 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité Non disponible

Persistance et dégradation Non disponible

Potentiel de bioaccumulation <u>44'-Diisocyanate de diphénylméthane</u>

LogPow = 4,51; BCF = 200; Potentiel = Faible

Mobilité dans le sol Non disponible

Autres effets nocifs Aucun effet significatif ou danger critique connu.

SECTION 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

La génération de déchets doit être évitée ou minimisée autant que possible. L'élimination de ce produit, des solutions et des sous-produits doit être conforme à la législation sur la protection de l'environnement et les exigences des autorités locales régionales. Éliminer les surplus et les produits non recyclables via un prestataire de services d'élimination des déchets agréé. Les déchets ne doivent pas être éliminés non traités dans les égouts sauf si cela est pleinement conforme aux exigences de toutes les autorités compétentes. Les emballages de déchets doivent être recyclés. L'incinération ou la mise en décharge ne doivent être envisagées que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ce matériau et son conteneur doivent être éliminés en toute sécurité. Il convient de faire attention lors de la manipulation des conteneurs vides non nettoyés ou non rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent contenir des résidus de produit. Éviter la dispersion du matériau renversé, les écoulements et le contact avec le sol, les cours d'eau, les drains et les égouts.



SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Nom technique (pour l'entrée N.S.A.)	Classe de danger relative au transport	Groupe d'emballage
TMD	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
49 CFR/DOT	UN3082	SUBSTANCE DANGEREUSE POUR L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.	(44'-Diisocyanate de diphénylméthane)	9	III
Informations supplémentaires	DOT (RQ) Détails: 44'-Diisocyanate de diphénylméthane 5000 lbs / 2270 kg Classification DOT: Quantité reportable = 11111.1 lbs / 5044.4 kg [1074.7 gal / 4068.1 L]. La classification du produit est due uniquement à la présence d'une ou plusieurs substances répertoriées par le DOT des États-Unis comme « substances dangereuses » qui sont soumises aux exigences de quantité reportable et ne s'applique qu'aux envois de colls supérieurs a la quantité reportable du produit. Les tailles de colls inférieures à la quantité reportable du produit ne sont pas réglementées comme des matières dangereuses.				
IMDG	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
OACI/IATA	Aucun	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé

Numéro de classement tarifaire 3909.50.5000

Précautions spéciales Pour le transport à l'intérieur des locaux de l'utilisateur, toujours transporter

dans des contenants fermés, verticaux et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de

déversement.

Dangers environnementaux Se référer à la section 12.

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/73 et du Recueil IBC

Non disponible

SECTION 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Informations canadiennes Inventaire du Canada (LIS/LES)

Tous les composants sont inscrits ou exemptés.

INRP: Substances toxiques de la LCPE

Les composants suivants sont répertoriés : Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène; 44'-Diisocyanate de diphénylméthane.

Informations américaines Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)

Tous les composants sont inscrits ou exemptés.

<u>Loi sur l'eau propre (CWA) 307</u> 44'-Diisocyanate de diphénylméthane

Loi sur l'air pur Section 112 (b) Polluants atmosphériques dangereux

(HAPs) Répertorié

Loi sur l'air pur Section 602 Substances de classe I; Loi sur l'air pur Section 602 Substances de classe II; Liste I des produits chimiques de la DEA (produits chimiques précurseurs); Liste II des produits chimiques de la DEA



(produits chimiques essentiels)

Non répertorié

SARA 302/304

Aucun produit trouvé.

SARA 311/312

Toxicité aiguë (inhalation) – Catégorie 4

Corrosion/Irritation cutanée – Catégorie 2

Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux - Catégorie 2A

Sensibilisation respiratoire – Catégorie 1

Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) (Irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3

Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée) (système respiratoire) – Catégorie 2

Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène

Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4

Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux - Catégorie 2B

44'-Diisocyanate de diphénylméthane

Toxicité aiguë (inhalation) - Catégorie 4

Corrosion/Irritation cutanée - Catégorie 2

Dommages graves aux yeux/Irritation des yeux - Catégorie 2A

Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Cancérogénicité - Catégorie 2

Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition unique) (Irritation des voies respiratoires) – Catégorie 3

Toxicité pour un organe cible spécifique (exposition répétée) (système

respiratoire) (inhalation) - Catégorie 2

SARA 313

Form R – Exigences de déclaration : Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène (CAS #9016-87-9); 44'-Diisocyanate de diphénylméthane (CAS #101-68-8)

Notification du fournisseur : Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène (CAS #9016-87-9); 44'-Diisocyanate de diphénylméthane (CAS #101-68-8)

Réglementations des États (MA NY PA)

Les composants suivants sont répertoriés : 44'-Diisocyanate de diphénylméthane

Réglementations des États (NJ)

Les composants suivants sont répertoriés : Acide isocyanique ester de polyméthylène-polyphénylène; 44'-Diisocyanate de diphénylméthane.

Réglementation de l'État (Proposition 65 de la Californie)

Ce produit ne nécessite pas d'avertissement Safe Harbor selon la Proposition 65 de la Californie.

Informations internationales Non disponible



SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de la dernière révision 4 juillet 2024

Avertissement Les informations fournies dans ce document sont correctes au meilleur de

notre connaissance, informations et croyances à la date de sa publication. Ces informations sont offertes uniquement à titre de considération par l'utilisateur, sous réserve de leur propre enquête sur la conformité aux réglementations applicables, y compris l'utilisation sûre du produit dans toutes les conditions prévisibles. Ces informations sont conçues uniquement comme un guide général et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Ces informations se rapportent uniquement au matériau spécifique désigné. Sauf spécifié ci-dessus, elles peuvent ne pas être valables pour un tel matériau utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou dans tout processus.

FIN DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ